



## Mairie de BULLION

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2018

Séance du 18 décembre 2018  
Convocation du 13 décembre 2018  
Conseillers municipaux en exercice : 19  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 16

L'an deux mil dix-huit le dix-huit décembre à vingt heures quarante-cinq minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel PICARD, Maire.

#### Présents

Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Albert COLLARD, Madame Fabienne HOFFMANN, Monsieur Jacques GAGNIERES, Monsieur Jean-Pierre GUILBERT, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Daniel PICARD, Monsieur Dominique PIERROT, Monsieur Loïc PONTOIRE, Madame Giulia VALENTE

#### Représentés

Monsieur Éric CHABANNE par Monsieur Xavier CARIS  
Madame Christelle CREICHE par Monsieur Daniel PICARD  
Monsieur Éric JACQ par Monsieur Dominique PIERROT  
Madame Isabelle ROGER par Madame Fabienne HOFFMANN  
Monsieur Joël SELLIER par Monsieur Patrick BOUCHER

#### Absentes

Madame Nathalie COUCHAUX  
Madame Sophie PITTELLA  
Madame Céline THOMAS

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Xavier CARIS

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2018
2. La châtaigneraie – Construction de 11 logements locatifs sociaux – Garantie d'emprunt bancaire du bailleur social MFRP
3. Approbation du compte rendu de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
4. Programme triennal 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie
5. Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement
  - Budget communal
  - Budget eau
  - Budget assainissement
6. Informations :
  - Rapport d'activité 2017 du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM)
  - Budget communal – modification par arrêté du Maire
  - Autres informations et questions diverses.

En l'absence de Monsieur DUBUS, Directeur de MFRP, invité par Monsieur le Maire pour répondre aux questions des élus sur la garantie d'emprunt, le point 2 « La châtaigneraie – Construction de 11 logements locatifs sociaux – Garantie d'emprunt bancaire du bailleur social MFRP » est reporté à l'ordre du jour d'un conseil municipal ultérieur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour un point « Acquisition d'un broyeur de végétaux - Demande de subvention au Parc naturel régionale de la Haute vallée de Chevreuse », ce qui est accepté à l'unanimité.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2018**

Monsieur Jacques GAGNIERES maintient sa remarque faite lors du dernier conseil municipal quant à la non obligation de viser les décisions modificatives n°1 et 2 dans la délibération « Budget communal – Décision modificative n°3 – Ajustement de la masse salariale ». Après prise en compte de cette remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte rendu de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des impôts,  
VU le compte rendu des décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires du 8 novembre 2018,  
VU les délibérations n°CC1811FI01 et CC1811FI02 du conseil communautaire de Rambouillet Territoires du 19 novembre 2018,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les attributions de compensations pour 2018 et 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte rendu de la CLETC de Rambouillet Territoires du 8 novembre 2018,  
APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive de 2018 pour 14 210 671€, dont 323 734€ pour la commune de Bullion,  
APPROUVE le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2019 pour 13 839 152€, dont 316 178€ pour la commune de Bullion.

### **3. Programme triennal 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Général des Yvelines du 20 juin 2016 portant création d'un programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie (du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019),  
VU la délibération de Rambouillet Territoires du 27 mars 2017 :

- complétant sa délibération du 19 septembre 2016, en ajoutant les nouvelles voiries d'intérêt communautaire transférées à Rambouillet Territoires, concernant 11 communes yvelinoises de moins de 25 000 habitants, à la suite de la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- sollicitant le complément de la subvention en conséquence au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

VU le tableau de répartition de la subvention par commune, fixant pour Bullion le montant de la subvention du Conseil départemental des Yvelines à 179 466€ (pour 38,522km de linéaire voirie) réparti comme suit :

- 21 769€ dédié à la Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires (pour 4,676km de linéaire transcom)
- 157 697€ revenant à Bullion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Rambouillet Territoires à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal.

#### **4. Budget communal - Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement**

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de faire face aux dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif communal 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Crédits ouverts au budget 2018 (BP + DM)		1 954 097,22 €
Crédits afférents au remboursement de la dette	-	46 083,53 €
		= 1 908 013,69 €

25% des crédits ouverts **477 003,42 €**

DIT que les crédits ainsi ouverts sont affectés au chapitre 21 de la section d'investissement.

#### **5. Budget eau - Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement**

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de faire face aux dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019 Eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Crédits ouverts au budget 2018		75 112,23 €
Crédits afférents au remboursement de la dette		0,00 €
Opérations d'ordre	-	685,06 €
Déficit d'investissement reporté		0,00 €
		= 74 427,17 €

25% des crédits ouverts **18 606,79 €**

DIT que les crédits ainsi ouverts sont affectés au chapitre 21 de la section d'investissement.

**6. Budget eau - Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement**

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de faire face aux dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019 Assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Crédits ouverts au budget 2018	451 677,67 €
Crédits afférents au remboursement de la dette	0,00 €
Opérations d'ordre	- 15 500,00 €
	= 436 177,67 €
 25% des crédits ouverts	 <b>109 044,42 €</b>

DIT que les crédits ainsi ouverts sont affectés au chapitre 21 de la section d'investissement.

**7. Acquisition d'un broyeur de végétaux - Demande de subvention au Parc naturel régionale de la Haute vallée de Chevreuse**

CONSIDERANT le projet d'acquisition d'un broyeur de végétaux pour les besoins communaux,  
CONSIDERANT la possibilité d'obtenir du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière à hauteur de 70 % du montant hors taxe de l'acquisition de matériel, au titre de l'acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics (5 000,00 € maximum) (aide n°6-10),  
CONSIDERANT le coût estimatif d'un montant de 4 227,50€ HT soit 5 073€ TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir un broyeur de végétaux,

SOLLICITE auprès du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse l'attribution d'une subvention à hauteur de 70 % du montant hors taxe dans le cadre du programme de l'acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics (aide n°6-10),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,

DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2019 de la Commune.

**8. Information : Rapport d'activité 2017 du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM)**

Monsieur Albert COLLARD présente les chiffres clefs du rapport d'activité 2017 du SICTOM.

**9. Information : Budget communal – Virement de crédit par arrêté du Maire**

Madame Fabienne HOFFMANN informe les conseillers municipaux d'un arrêté municipal du 7 décembre 2018 portant virement de crédits, pour pouvoir procéder dans les délais légaux au paiement de dépenses relevant du chapitre 11 « Charges à caractère général ».

#### **10. Autres informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers que dans le cadre de la commission municipale Environnement et développement durable, il est envisagé la réouverture de la sente rurale n°10.

Les prochains conseils municipaux sont prévus les 5 février, 12 mars, et 11 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.